



L'an deux mille vingt-trois le 19 du mois d'octobre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 12 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. CRESPIY Jean Claude – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja

M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude
Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine
Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean
Marc M. BRIDARD Franck - M. DEIDLER Franck – M. HENCK Dominique – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. GOETZ Sébastien

Procurations : M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude
M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. ORY Denis

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : 44 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 38

Pouvoirs : 6

Excusés : 2

Votants : 44

Date d'affichage : 23 octobre

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre

Absentions :

DECHETS MENAGERS

05/10/2023

Constitution d'un groupement pour la vente des matériaux issus de la collecte sélective

Veronique Scheffler, vice-présidente en charge de la gestion des déchets ménagers, rappelle que les collectivités passent des contrats avec des éco-organismes agréés par l'Etat tels que Citéo, pour bénéficier des soutiens liés à la valorisation des emballages issus de la collecte sélective. A ceux-ci s'ajoute la recette de la vente de ces matériaux.

Un nouveau barème de soutien de la filière Emballages interviendra à partir du 1^{er} janvier 2024. Les collectivités vont donc être invitées à signer un nouveau contrat avec un éco-organisme et à redéfinir les repreneurs de matériaux issus de leur collecte sélective, pour ce nouveau barème.

La métropole, qui doit organiser une consultation des différents repreneurs du marché afin de retenir la meilleure offre pour sa collectivité, propose de constituer un groupement afin de faire bénéficier des meilleures propositions de reprise à un ensemble de collectivités.

Les matériaux concernés sont : acier, aluminium, petits aluminium, briques alimentaires (ELA/PCC), EMR/PCNC (5.02 commercialisés en 1.04) et cartons de déchèteries (1.05), plastiques (PET clair, PEHD, Mix PE/PP).

De nouveaux matériaux pourront compléter cette liste en tant que de besoin sans qu'un avenant au présent acte soit nécessaire.

14 collectivités sont concernées par ce groupement.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention afin d'intégrer ce groupement et optimiser les recettes relatives à la vente de nos emballages issus de la collecte sélective.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'acte constitutif du groupement pour la vente de matériaux issus de la collecte sélective ;
- **Autorise** le Président à signer l'acte constitutif y afférent.



CLAUDE THOMAS
2023.10.24 07:51:38 +0200
Ref:20231023_120202_1-1-O
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS

